

Lettre N° 5 Février 2010

SOMMAIRE

Sur le territoire du Grand Port Maritime de Marseille ...ça dézingue à tout va !

Le Grand Port Maritime de Marseille s'apprête à détruire des plantes endémiques rarissimes, pour trois fois rien...

PNRC : Pour une charte plus ambitieuse

Un écosystème unique au monde portera définitivement les cicatrices du développement industriel...

NACICCA vous parle, sur internet, à la radio et à la télé. Mini revue de presse non exhaustive

Du recyclage des papiers à l'emballage des emplois et de l'environnement

Avis préfectoraux défavorables, procès verbaux, mises en demeure préfectorales,

Des nouvelles de la ZAC d'Aimargue

Fiche d'espèce: Outarde canepetière

EDITO

Les enquêtes réalisées dans de nombreux pays du Sud comme du Nord soulignent que le défaut de conscience environnementale diminue. L'opinion publique a aujourd'hui compris l'intérêt qu'elle a à assumer sa responsabilité envers la Terre et la Nature. Sommes-nous enfin en train de comprendre d'où nous venons, à savoir que nous sommes constitués des mêmes éléments que tout ce qui nous entoure? Nous sommes des poussières d'étoiles et nous partageons ce magnifique statut avec tout ce que nous connaissons. Dans ce contexte, pourquoi doit-on lutter pour la protection de la nature? Des consensus devraient s'imposer à tous. Mais parce que la protection de la Nature remet notablement en cause le clientélisme et la souplesse de l'application de la loi, le déploiement d'actions urgentes en faveur de l'environnement est étouffé.

Nous nous proposons à NACICCA de contribuer à l'expression de cette opinion publique, d'exercer clairement un rôle de contre-pouvoir. Il faut plus que jamais réunir désormais les conditions démocratiques nécessaires à la prise en compte de l'environnement.

«Qu'est ce qui limite ou encourage un élu ou un préfet à appliquer la loi environnementale ? [...] Le rôle des associations est à la fois marginal et essentiel : marginal par un travail de fourmis dépourvus du pouvoir de forcer l'autorité à appliquer la loi sauf par des moyens juridiques longs et coûteux; essentiel quand elles sont à l'origine de la médiatisation d'une affaire. De nombreuses pollutions ou dégradations restent méconnues du grand public et seule leur découverte médiatique active l'action publique. »¹

C'est sur ce modèle que nous nous organisons, que nous travaillons et que nous nous engageons contre des projets de développement tel que celui proposé aujourd'hui par le Grand Port Autonome de Marseille (GPMM). Dans un simulacre de concertation et sans respect de la bonne gouvernance pourtant souhaitée par l'Etat, le GPMM est un souverain qui envisage de ronger sa



couronne royale de Nature - qui pourtant appartient à tous - pour satisfaire ses instincts voraces. Cette couronne rare et précieuse lui sied si mal, ses compétences pour la porter sont si faibles qu'elles confinent au grotesque! De plus, son influence fatale s'étend aux merveilles des territoires alentours : pollution des espaces naturels voisins, pollution de l'air, des sols et intoxication de ses sujets... Le Port n'oublie personne.

Ici et ailleurs en Camargue, dans les Alpilles ou en Crau, les actions de NACICCA se veulent relever de l'intérêt général. Alors pour nous émanciper de tous les intérêts corporatistes et particuliers, agissons! Nous devons participer à l'avènement d'une saine démocratie écologique!

Mollard (2009). Idéal démocratique et idéal environnemental. Vertigo (9)

Sur le territoire du Grand Port Maritime de Marseille....ça dézingue à tout va

Autonome a changé de nom. Maintenant et comme partout en France, on appelle ça un Grand Port Maritime, un GPM. Bon et alors me direz vous, ça change quoi ? Le nom à la rigueur, ce n'est pas bien grave. Qu'est ce que ça signifie, être un GPM ? Entre autres, cela lui donne des compétences en environnement et en gestion des espaces naturels. Sans rire! On pourrait se dire que ce n'est pas une si mauvaise nouvelle que le GPM de Marseille ait des compétences en environnement, parce qu'on avait remarqué avec l'épisode de l'incinérateur, puis d'IKEA, puis de Massilia, que ça pêchait un peu de ce côté là. D'ailleurs, faites moi penser à vous reparler de ces évènements une prochaine fois.

Ainsi la loi lui a donné des compétences au GPMM. Mais les compétences, on ne devrait pas les donner comme ça ! Moi je veux bien donner de la même façon des compétences de gardiennage de poulailler à un renard en maraude mais il y a plus de chances qu'il ne chaparde dans le stock plutôt qu'il ne préserve l'ensemble du patrimoine volailler. Notre cher Port, notre nouveau gardien de l'environnement, est en train de rédiger son « projet stratégique » pour les prochaines années. Ça en jette un « projet stratégique ». Ça a le goût du truc bien pensé, qui aurait intégré plein de composantes et les nouveaux enjeux de la société actuelle. Donc ça s'annonçait bien le « projet stratégique », on espérait y trouver des idées nouvelles, du développement durable, de la santé et enfin la protection des milieux naturels pour enrayer l'érosion de la biodiversité (2010 est l'année internationale de la biodiversité). Avec la loi de réforme portuaire et le nouveau nom des ports, il y a un package et quelque chose de nouveau : le conseil de développement. Ce conseil est un organe où siège un peu tout le monde, de l'élu à l'industriel, du syndicaliste à l'association. 42 sièges dont 3 pour les associations de protection de la nature. Ce qui est bien avec ces conseils, en mettant un peu tout le monde, on est sûr que les sujets vont être variés. Puis comme les participants ont été soigneusement choisis à l'avance il y avait peu de chances que les empêcheurs d'industrialiser en rond y soient. Mais ça permet au port de faire croire qu'il est à l'écoute, qu'il fait de la concertation. De toute façon ce n'est pas important puisque ce conseil ne peut produire qu'un avis consultatif.

On l'a eu dans les mains ce « projet stratégique », on l'a ouvert fébrilement...et on a failli le refermer, de peur! Soyez donc sans crainte, l'emploi se portera mieux malgré la crise grâce au Port qui anticipe une reprise de la croissance dès 2010 et qui donc se met sur les starting blocks. On fait des projets écolos comme des centrales à charbon propres (sic!), on prévoit la multiplication par quatre du nombre de camions d'ici 2020 et plein d'autres réjouissances dont la liste vous gâcherait la lecture de notre lettre qui se veut informative certes, mais qui n'a pas pour mission de vous tuer le moral (on aimerait bien garder nos adhérents !). Comme nos élus siègent à ce fameux conseil on s'est dit qu'on allait leur faire un courrier, pour leur demander leur position par rapport à ce projet qui nous promettait des lendemains plutôt ternes, à nous, à nos poumons, à la biodiversité et à nos balades du dimanche. Entre temps on a trouvé des gens qui étaient d'accord avec nous: l'URVN (Union Régionale Vie et Nature), la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), le WWF (Fond Mondial pour la Nature), l'APDLGF (Association de Protection et de Défense du Littoral du Golfe de Fos), le CCSE (Collectif Citoyen Santé Environnement de Port-Saint Louis). C'était déjà il y a 6 mois et toujours aucune réponse des élus.

NACICCA interroge les élus sur un projet qui prévoit des centrales à charbon et la multiplication par 4 du nombre de camions



Entre temps, un pipeline se brise en Crau et provoque une marée noire sur 5 hectares de coussouls (voir l'article page 6) et les travaux de nettoyage massacrent 13 hectares de plus. Cet événement illustre le fait que le développement du Port influe, de fait, sur les espaces périphériques. Il s'ajoute aux destructions de 15 hectares de Crau pour l'entrepôt Massilia et de 25 hectares pour l'entrepôt d'Ikea. Pourtant les journalistes ne reprendront que les annonces de la secrétaire d'Etat à l'écologie, sans même regarder ce qui se passe juste à coté.



Massilia fin mars 2009

Ce printemps, nous sommes allés patauger également dans le Salin du Caban et nous y avons fait des découvertes spectaculaires (voir article ci-dessous). Pour seule réponse, le président du directoire du GPM de Marseille prévient : « il

restera une grosse moitié à aménager une fois payé le tribut, un peu lourd à mon goût, aux petits oiseaux et aux petites fleurs». (cf. dépêche AFP le 29 octobre) Belle démonstration de son engouement pour la nouvelle « compétence » que l'État lui octroie en matière d'environnement (re-sic!).

Et puis au mois d'octobre, la nouvelle est tombée. L'entreprise NORPEC (groupe Chevallier) abandonnait finalement son projet d'entrepôt « Massilia » à Fos-sur-Mer. Cela signifie que 15 hectares de coussouls de Crau ont été détruits **POUR RIEN**. C'est pas une catastrophe écologique ça ? Pour nous rassurer, le GPMM a dit qu'il allait reprendre à sa charge la mise en oeuvre des mesures compensatoires, soient 2 millions d'euros. Mais le port, c'est l'État, donc encore une fois c'est le contribuable, moi, nous, vous, qui allons payer pour les changements d'humeur d'une entreprise privée !!!!!

Allez, pour nous donner un peu de baume au coeur, on se console en sachant que le tribunal d'Aix-en-Provence a décidé de donner suite à notre plainte contre la destruction d'espèces protégées sur le chantier Ikea. Procès en mars 2010.

2010 année de la biodiversité

Faites passer le message, nous avons plus que iamais besoin d'adhérents et de soutien.

Le Grand Port Maritime de Marseille s'apprête à détruire des plantes endémiques rarissimes, pour trois fois rien...

Pendant l'été 2009, Nacicca faisait la découverte de deux plantes aquatiques extraordinaires dans la lagune du Caban, un ancien salin situé sur le territoire du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM). La première, l'Althénie filiforme, est une plante protégée, endémique, dont les populations sont circonscrites à quelques rares zones humides des littoraux méditerranéens français et italien. La taille de la population d'Althénie mise au jour sur la lagune du Caban fait de ce site le plus important pour la conservation de cette espèce en France.

La seconde découverte concerne *Tolypella salina*, une plante de quelques centimètres seulement, guère spectaculaire, endémique elle aussi, et dont l'histoire est singulière : observée et décrite pour la première fois en Vendée en 1959, par le botaniste Robert Corillion, elle avait disparu par suite de modifications apportées à son habitat. L'espèce était alors considérée comme « éteinte ». Elle fut retrouvée dans 6 localités d'Espagne, entre les années 1980 et 2000. Le salin du

Caban abrite actuellement la seule population connue en France, la 7^{ème} inventoriée au monde. Outre leur grande rareté, les deux plantes découvertes se distinguent par leur tolérance aux conditions extrêmes. Elles se développent en effet dans des lagunes sur-salées, dont la mise en eau peut fluctuer considérablement selon les années, au gré des caprices du climat méditerranéen.



L'Althénie filiforme

A peine découvertes, ces deux plantes se trouvent malheureusement menacées de destruction. Car si la lagune du Caban est un site de très grand intérêt biologique, il s'agit également d'un espace que la Directive Territoriale d' Aménagement des Bouches du Rhône voue au développement de projets logistiques ou industriels. Et le GPMM ne manque ni de projets ni d'ambitions!

L'une des 5 grandes orientations stratégiques du GPMM d'ici à l'horizon 2020 est de « relever le défi de la massification conteneur » : 850 000 conteneurs transitent par le port aujourd'hui, ils seraient 2 millions en 2013 et 5 millions en 2020. Pas moins! Un projet fondé sur

l'hypothèse chimérique d'une économie mondiale vigoureusement relancée... et sur l'utopie d'une croissance indéfinie dans un monde fini.

Pour absorber ces millions de conteneurs à venir, dans un contexte ou le mot de « durable » est désormais constamment accolé à celui de « développement », le GPMM dit vouloir miser sur le report modal : optimiser et intensifier les trafics ferroviaire et fluvial, pour délester le trafic routier, responsable à lui seul de 90% des émissions de CO₂ du secteur des transports. Pour ce faire, le GPMM prévoit le percement d'une liaison fluviale de 3,5 km de longau cœur de la lagune du Caban! Un projet qui détruirait le site mais qui permettrait de relier directement l'une des darses du Grand Port au Rhône, avec pour effet immédiat de réduire les trajets mer-fleuve de 9 km et de sécuriser le déplacement des barges de transport. Et le GPMM d'invoquer justement les engagements du Grenelle de l'environnement pour légitimer ce projet destructeur pour la biodiversité. Le Président de la République n'a-t-il pas dit lors de son discours de clôture du débat du Grenelle : « Il faut réhabiliter le transport fluvial (...) Je vous propose un plan d'investissement dans les liaisons fluviales qui retirera des routes un million de camions en 2020 ».

Soit. La lutte contre le réchauffement climatique, une cause d'intérêt public majeur évidemment soutenue par Nacicca, vaut bien quelques sacrifices... L'argument massue a donné des ailes au Président du directoire du GPMM, qui déclarait tout récemment à l'Agence France Presse, non sans ironie : « ... je veux bien que les écologistes m'expliquent qu'il ne faut pas faire de report modal...».

Monsieur le Président, les écologistes vous rétorquent : nous voulons bien que le GPMM nous démontre qu'il fait effectivement du report modal !

Car une lecture détaillée du projet stratégique du Grand Port révèle l'envers d'un décor peint en trompe l'œil. Le report du trafic routier vers le fluvial n'absorbera en réalité qu'une infime partie du surcroît de conteneurs que le GPMM appelle de ses vœux : 10%, soit 200 000 conteneurs sur 2 millions. Dans le même temps, le nombre de conteneurs acheminés par la route passera de 674 000 aujourd'hui à 1 200 000 en 2013, possiblement 3 millions en 2020 !

Le GPMM prévoit d'ailleurs, pour accompagner le développement du trafic routier, la création d'un barreau autoroutier entre Fos sur Mer et Salon de Provence, le doublement des voies d'accès au port, des déviations autour des 5 agglomérations les plus proches du port...!

Mesuré à l'aune du projet stratégique du GPMM, le report modal apparaît ainsi comme un élément tout à fait secondaire, sans ambition, essentiellement cosmétique.

Afin que la biodiversité ne soit pas vainement sacrifiée sur l'autel de la tromperie, Nacicca demande que l'étude d'impact du projet de liaison fluviale évalue impartialement son caractère d'intérêt public majeur, dans le contexte plus global du projet stratégique. Nous demandons également que des alternatives au tracé initialement envisagé pour cette liaison soient très sérieusement mises à l'étude.



Salin du Caban

A l'image du GPMM, Nacicca reprend et fait sien le discours de clôture du Président de la République à l'occasion du Grenelle :

« Toutes les décisions publiques seront arbitrées en intégrant leur coût pour la biodiversité. Très clairement, un projet dont le coût environnemental est trop lourd sera refusé ». Nicolas Sarkozy

PNRC: Pour une charte plus ambitieuse

Une délégation de NACICCA a été reçue par le commissaire de l'enquête publique sur la charte du Parc Naturel Régional de Camargue. NACICCA a demandé à ce que le périmètre d'étude de l'extension du PNRC intègre à la fois les salins du Caban et du Relai et le secteur où doit passer le futur contournement autoroutier d'Arles.

Par ailleurs, NACICCA a demandé que les OGM soient explicitement exclus du territoire du Parc, que des objectifs clairs et chiffrés de conversion à l'agriculture biologique soient établis et que toute nouvelle construction réponde au minimum à la norme HQE.

Globalement, NACICCA reproche à la charte de ne pas se donner d'objectifs plus ambitieux que ceux du Grenelle, alors qu'un parc devrait être à l'avant garde de ce qui se fait ailleurs. Finalement, NACICCA a signifié son opposition à la construction d'un Pont à Salin-de-Giraud et à l'extension de la démoustication au reste de la Camargue. Le Parc doit encourager les projets de développement d'activités à Salin-de-Giraud qui font de l'isolement de ce territoire sauvage un atout plutôt qu'un handicap.

Un écosystème unique au monde portera définitivement les cicatrices du développement industriel...

fut un temps où la Durance était un puissant fleuve se jetant directement dans la Mer Méditerranée. Depuis le Queyras, l'Ubaye ou le Briançonnais, elle charriait des galets venant s'accumuler dans son delta. Puis elle a quitté son cours originel pour rejoindre le Rhône, laissant son delta s'assécher. Sous ces galets, s'est formé un « ciment », le poudingue, supposé imperméable. Il recouvre une immense nappe phréatique, alimentant aujourd'hui en eau potable plusieurs milliers d'habitants des villes de Fos-sur-mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Port-de-Bouc. C'est alors qu'a commencé la formation d'un sol unique au monde...à l'origine de la plaine steppique de la Crau.



Le coussouls

C'est ce sol qui est à l'origine du caractère si particulier de cet écosystème unique et du cortège de végétaux que l'on appelle « coussoul de Crau », maintenu intact par le pâturage ovin. La steppe de Crau étant la dernière steppe aride de France, elle abrite une communauté d'espèces animales particulièrement riche et rare, dont plusieurs que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans le monde. Cette richesse biologique incomparable, encore fortement menacée dans les années 1980 (il ne reste aujourd'hui que 25% de la superficie originelle de la Crau) par l'industrie, les activités militaires et

l'arboriculture intensive, a justifié en 2001 la création de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau sur près de 7000 hectares. La réserve couvre une grande partie des coussouls résiduels, soit un périmètre particulièrement morcelé de propriétés généralement pâturées et chassées. Elle est gérée depuis 2004 par le CEEP, (Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence) et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

Or, le vendredi 7 août 2009, un garde de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau découvre un geyser d'hydrocarbure d'environ 4 mètres de hauteur. L'alerte est

alors immédiatement donnée à la SPSE, Société du Pipeline Sud-Européen, gestionnaire du pipeline à l'origine de la « catastrophe écologique » (Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, août 2009). Cette société assure plus de 30% du transport de pétrole brut par pipeline en Europe sur un axe Fossur-Mer – Karlsruhe en Allemagne. Il semblerait que l'origine de la fuite soit liée à une rupture de soudure.

Cinq hectares de coussouls

ont ainsi été submergés. Le pétrole surnageant a été pompé immédiatement par la société SPSE mais pour les sols souillés, c'est la dépollution ex-situ qui a été choisie. Celle-ci consiste à excaver les terres pour leur traitement par une filière spécialisée. Quarante centimètres de sol ont ainsi été extraits sur la superficie touchée directement par le pétrole brut. Mais à certains endroits, il a fallu creuser jusqu'à 5 mètres de profondeur, créant ainsi de véritables cratères en plein milieu de la steppe! Le plus grave c'est que le chantier de dépollution a créé plus d'impacts que l'accident en lui-même, détruisant

définitivement d'autres zones encore vierges ! En effet, la circulation désorganisée de près de 2000 camions sur la réserve a provoqué un élargissement des pistes, des dépôts de graviers, un griffage du sol pour limiter les départs de feu, la pose de systèmes de protection des eaux, etc., qui ont été autant d'impacts définitifs sur un sol encore intact.

Afin de vérifier l'état des autres pipelines parcourant le secteur (on compte 32 kilomètres de conduites contenant 1 à 5 pipelines dans le sol de la réserve naturelle nationale), il a fallu creuser d'immenses trous en différents endroits de la réserve. De plus, les premières analyses de la nappe phréatique ayant démontré (par erreur suite à une mauvaise manipulation des échantillons) une importante pollution, la société a creusé des puits en amont et en aval de la zone polluée afin de faire une tentative de dépollution de la nappe en circuit fermé. Combien de camions seront encore nécessaires pour reboucher les trous?

communication du pétrolier donnait des informations régulières. Mais ces informations étaient bien souvent inexactes pour minimiser l'impact de la catastrophe. Ainsi les premières déclarations certifiant que la nappe phréatique ne serait pas touchée nous ont fait sursauter : comment pouvait-on être sûr que le poudingue (sous-sol de la Crau, agglomération de ciment et galets imperméables) était homogène et ne laisserait rien passer de la pollution ? Tous les environnementalistes interrogés ont fait part de cette inquiétude qui s'est révélée justifiée. Qui pouvait décemment croire que le site allait être remis en l'état ? Nous nous sommes efforcés de rappeler le contexte local où 15 hectares de coussouls venaient d'être détruits dans le cadre du projet Massilia, 25 hectares de prairies steppiques et chênaies dans le cadre du projet Ikéa...sans pour autant que tout cela soit qualifié de catastrophe écologique. La limite de la sémantique et de la catastrophe s'arrête donc aux frontières de la Réserve naturelle nationale.



La fuite du pétrole

DèS le début de cet événement, NACICCA a été sollicitée par les médias pour donner son avis quant à l'impact supposé de cette pollution, et son analyse de l'évènement. Nous l'avons fait avec d'autant plus de conviction que les agents de la réserve étaient débordés sur le terrain et avaient peu de temps pour répondre aux sollicitations. Seul le service de

L'ensemble

des

opérations de « dépollution » ajouté à la fuite en elle-même, a probablement détruit définitivement plus 15 hectares de coussoul. Sur la nappe phréatique, conséquences bien qu'annoncées comme minimes pourraient s'avérer bien plus inquiétantes si réellement le pétrole a pu pénétrer au travers du poudingue. Sur ce point il est en tous cas étonnant et inquiétant que plus de 3 mois après la catastrophe, aucune information fiable ne soit communiquée.

Enfin, outre la destruction directe qu'on ne peut estimer d'animaux noyés par la nappe, les conséquences de la pollution à long terme sur la faune sauvage et les ovins qui reviendraient pâturer sur le site sont difficiles à évaluer.

Catastrophe écologique en Crau: si la nature savait parler...



La gestion « administrative » de l'évènement soulève des questions. La mise sous séquestre de 46 hectares autour de la « flaque », prononcée pour le déroulement d'une information judiciaire, a empêché les gestionnaires de la réserve naturelle de pénétrer sur le site pendant trois semaines, réduisant leur capacité à contrôler l'impact des camions et le respect du plan de circulation, ce qui a contribué à aggraver la catastrophe. Mais finalement, le plus inquiétant est qu'il reste 100 km de pipeline dans l'ensemble de la Zone de Protection Spéciale (dont plus de 30 sous la réserve naturelle nationale) et qu'on ne connait pas l'état de vétusté de ce réseau. Mais cela n'empêche pas la multiplication de nouveaux projets : l'État avait validé au printemps le tracé d'un nouveau pipeline passant dans la réserve : et combien

d'autres dont on n'a pas connaissance ? A quoi sert donc le statut de réserve naturelle nationale ?

Le terme de « catastrophe écologique » est très pratique. Depuis la « bourde » de Dominique Voynet lors de l'échouage de l'Erika, il est rentré dans le vocabulaire des ministres de l'environnement successifs. Le mot catastrophe évoque un événement imprévisible et contre lequel on ne peut rien. Dès lors, les responsabilités sont diluées et ça ne remet pas en cause notre modèle de société. Pourtant il faudra bien compenser la perte de 15 hectares de coussouls or, nous n'avons pas entendu les pouvoirs publics sur ce sujet. Et d'ailleurs, comment peuton compenser les coussouls détruits par la pollution, par l'entrepôt Massilia et bientôt par le projet de liaison autoroutière Fos-Salon, alors que tous les scientifiques s'accordent sur le fait qu'aucune technique n'est actuellement connue pour recréer cet écosystème? Qu'est ce qui est fait pour éviter que les espaces naturels, ou même urbains, ne subissent une nouvelle pollution ? Le projet stratégique du Grand Port Maritime de Marseille en l'état, prévoit le développement des « vracs » liquides et de toutes les énergies ainsi que l'amélioration de la « connectivité pour les flux liquides ». Soit, au final, la multiplication des pipelines un peu partout.

L'expression de « catastrophe écologique » risque d'être encore utilisée de nombreuses fois...

NACICCA vous parle, sur internet, à la radio et à la télé. Mini revue de presse non exhaustive

Le Monde, se réveille et nous fait l'honneur d'une bonne feuille le 22 mai 2009 : « A Fos-sur-Mer, Ikea est accusé par une association de détruire des espèces protégées ».

Après la découverte par nos membres de 3 espèces de plantes extrêmement rares dans les salins du Caban nous obtenons une dépêche AFP le 29 octobre : « Fos sur mer : des plantes en conflit avec le grenelle de l'environnement ». Cette dépêche sera reprise, souvent intégralement, dans de nombreux médias sur Internet, 20minutes.fr, tempsreel.nouvelobs.com et des quotidiens locaux, La Provence, le Midi Libre, la gazette de Nîmes et la Marseillaise. Les dépêches de NACICCA sont régulièrement répercutées et discutées sur de nombreux blog comme tela-botanica.org (le réseau de la botanique francophone), territorial.fr, humaterra.info, objectifgard.com, cap21.13.over-blog.com, ecoloinfo.com, econautisme.com, centpourcentnaturel.fr, goodplanet.info.

Les outardes de la ZAC d'Aimargues ont été défendues sur France Bleue Gard-Lozère. La gestion calamiteuse des travaux de dépollution de la fuite du pipeline de la SPSE en Crau, est dénoncée par un de nos membres interviewé dans l'Emission Terre à Terre du 24 octobre 2009 sur France Culture (excellente émission que vous nous recommandons au passage...). Par ailleurs, les membres de NACICCA ont pu expliquer les enjeux liés à l'extension du GPMM sur radio zinzine, une radio communautaire autogérée du sud est de la France, et dans l'émission à CO2 mon amour, le 7 novembre 2009 sur France Inter.

Du recyclage des papiers à l'emballage des emplois et de l'environnement.

Installées depuis 1910 aux portes de la Camargue, sur l'avenue du même nom, avec ses cheminées et ses tours, les Papeteries Etienne sont, ou plutôt étaient connues de tous ici. Depuis son rachat par le groupe américain *International Paper* en 1990 et la cessation d'activité effective depuis la fin de l'année 2009, elle n'est plus aujourd'hui qu'un exemple parmi tant d'autres de l'opposition du pot de fer financier de la rentabilisation à court terme et de la loi des actionnaires contre le pot de terre social et environnemental. On ne peut sans doute pas attendre un comportement citoyen de ces grands groupes pour lesquels tout profit, si petit soit-il, est toujours bon à prendre tandis que les coûts induits du social, de la santé et de l'environnement seront minimisés.

Mais comment accepter leur logique de sacrifier les emplois sur l'autel du marché financier d'une part, sacrifice face auquel nos élus sont impuissants, et de pratiquer couramment le chantage à l'emploi d'autre part, pour que ces mêmes élus acceptent et promeuvent tout projet, quelque soit leurs conséquences à moyen et long terme sur le tissu social, la santé public ou l'environnement.

Pour les 110 salariés des Papeteries Etienne, l'affaire est d'ores et déjà entendue: pertes et profits. Et pour l'environnement, même constat ?

En pleine crise de la pollution au PCB du Rhône début 2008, NACICCA démontrait que le rejet de billes de polystyrène dans le Rhône, dont l'accumulation sur les berges atteste de son ancienneté, provenait des mêmes papeteries, preuve supplémentaire du fort esprit de citoyenneté de l'entreprise (voir lettre d'info n°3). Plainte déposée par notre association et arrêté préfectoral avaient entraîné la mise en place d'un simple bricolage à coût réduit qui avait considérablement réduit les rejets. Est-ce la raison pour laquelle le tribunal de Grande Instance de Tarascon a cru bon de ne pas donner suite à la plainte , comme nous venons de l'apprendre? Mais quand on sait que chaque nouvelle crue réinjecte dans le fleuve le polystyrène accumulé, la dépollution des berges du Rhône, sera-t-elle, après le départ d'*International Paper*, à la charge de la collectivité ou laissera-t-on le Rhône en l'état ? C'est pourquoi NACICCA a entre temps interpellé M. Michel Sappin, Préfet des Bouches du Rhône, et demande à ce que la dépollution des berges soit ou bien inclus dans le plan de dépollution du site industriel ou pris en charge par *International Paper*. Affaire à suivre...

Avis préfectoraux défavorables, procès verbaux, mises en demeure préfectorales,

En juin dernier, NACICCA et 2 autres associations, Renaissance saintoise et l'Union Départementale Vie Nature 13, ont déposé plainte contre la mairie des Saintes-Mariesde-la-Mer, pour comblement de zone humide sans déclaration ni autorisation, comme l'exige la législation en vigueur. Un agent de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) avait sanctionné cette infraction au code de l'environnement en dressant un Procès Verbal. Cette mesure étant, semble-t-il, insuffisante à rappeler l'existence de cette législation, le Préfet avait du prendre un arrêté préfectoral de mise en demeure à l'encontre la commune, lui signifiant l'obligation de suspendre les travaux et de déposer un dossier de demande d'autorisation. Non seulement les élus n'avaient pas jugé utile de suspendre les travaux, mais parallèlement ils renouvelaient la même infraction sur une autre zone humide. La DDAF avait alors dressé un deuxième procès verbal.



Remblaiement

LOFS de son audition par la gendarmerie, le maire des Saintes-Maries-de-la-Mer a déclaré qu'il avait « détruit cette zone humide pour assurer la protection de ses administrés contre les inondations et renforcer la digue qui longe le site par le sud, sans protection conservatrice ni autorisation administrative » (Cf. arrêté préfectoral de mise en demeure n°55-2009-SANC MD).



Parking en fonction

Monsieur le Maire aurait-il mal interprété l'objet de sa nouvelle mission ?

Il faut effectivement savoir que celui-ci a été missionné par la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie et le secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire, pour réaliser un bilan sur la problématique de l'érosion littorale. Ce bilan se compose de 3 volets (Cf. Conseil municipal du 26 mars 2009, dans le journal d'information municipale n°35 de juillet 2009, rubrique « Information de M. Le Maire »):

- recensement et analyse de toutes les études et des travaux de recherche menés sur le thème de l'érosion marine littorale en Camargue,
- évaluation des différentes réponses apportées à ce phénomène,
- de façon prospective, examen des solutions qui n'ont pas encore été mises en œuvre.

Cette mission aurait-elle été interprétée comme l'obtention d'une carte blanche, exonérant le Maire dans son statut de maître d'ouvrage de toute obligation de respect de la loi, et dans son statut d'élu, de l'obligation de montrer l'exemple ?

D'un point de vue plus technique, outre le fait que ces travaux soient soumis à certaines obligations, il semble nécessaire de rappeler que si la protection de l'urbanisation contre les inondations doit passer par la construction de digues, leur conception doit résulter d'études menées préalablement par des spécialistes. La fiabilité, la cohérence et l'efficacité de ces ouvrages en dépendent. De plus, en aucun cas la protection contre les inondations ne doit passer par un comblement des zones humides alentours, assurant une fonction de réservoir lors des inondations.

L'objectif de ce comblement interroge d'autant plus que la fonction de parking en a été rapidement et ouvertement affichée (photo ci-contre). Et d'autant plus qu'il a été réalisé avec les matériaux issus de la mise en conformité du réseau d'assainissement (goudron retiré des rues), dont le caractère inerte est douteux, sur une zone humide dont le Maire, l'Etat et l'Europe semblent reconnaître la très grande

valeur, à en juger par le fondement de la mission confiée à cet élu : « La Camargue constitue un enjeu majeur pour l'Europe et la France en raison de son patrimoine naturel écologique exceptionnel ... » (Cf. « Conseil municipal du 26 mars 2009 », dans le journal d'information municipale n°35 de juillet 2009, rubrique « Information de M. Le Maire »).

Le comblement de zones humides, pour en faire des parkings, serait-il le seul moyen trouvé pour valoriser ce « patrimoine naturel exceptionnel » ... ?

A ce jour, la mise en demeure est échue. Aucune information n'a été obtenue sur le respect ou non des prescriptions. Parallèlement, il semblerait qu'une suite ait été donnée par le parquet à la plainte déposée.

DES NOUVELLES DE LA ZAC D'AIMARGUES

Dans notre lettre d'info n°4, nous évoquions le projet de construction d'un lotissement sur un site abritant une population d'Outardes canepetières. Au regard des lacunes en matière d'évaluation environnementale, nous avons tenté de faire entendre au maître d'ouvrage la réalité du dommage et surtout la nécessite de compenser cette perte d'habitat par l'acquisition, la protection et le suivi d'habitats favorables aux outardes, d'une surface équivalente à celle qui avait été détruite. Requête à laquelle il nous a été opposée une fin de non recevoir.

Ne pouvant que constater un désaccord sur le fond, les associations NACICCA et CoGard, rejointes par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et Languedoc Roussillon Nature Environnement, ont déposé plainte en juin et juillet auprès du tribunal pénal de Nîmes, pour destruction d'un site de nidification d'outardes (voir notre communiqué de presse sur notre site Internet). A ce jour les premiers logements sont sortis de terre et l'affaire est désormais entre les mains de la justice.

L'Outarde canepetière, un oiseau détonnant

L'Outarde canepetière (Tetrax tetrax) est un oiseau de la taille d'une poule faisane. Ses hautes pattes lui confèrent une silhouette typique d'oiseau marcheur. C'est une espèce de plaine, affectionnant les prairies et les steppes herbacées. Elle se nourrit essentiellement des feuilles et des jeunes pousses de graminées ainsi que d'insectes.

Les populations méditerranéennes sont pour la plupart sédentaires et sont rejointes en hiver par des populations plus nordiques. C'est pourquoi en hiver, on la rencontre en groupes assez importantes notamment dans la plaine de la Crau. Ces rassemblements hivernaux prennent fin au printemps quand débute la saison des amours. Les outardes se font alors plus discrètes, tout du moins les femelles! En effet les mâles vont eux commencer à parader sur ce que l'on appelle des *leks* (aire de parade ou de



chant). Là, ils exhibent leur splendide plumage nuptial en se donnant en spectacle. Durant cette parade, les mâles

lancent un « PRRRRT » très caractéristique répété de façon continu, tout en rejetant brusquement la tête en arrière et en gonflant les plumes du cou. Ce cri lui a valu son nom de canepetière car cet oiseau rappelle de part son allure le canard (cane-) mais par son chant le...pet (-petière)! La parade s'accompagne parfois de courts vols autour du lek. A cause de la forme de certaines plumes des ailes les battements d'ailes sont accompagnés d'un doux sifflement caractéristique. Et enfin le plus spectaculaire : le mâle effectue des sauts en alliant plusieurs signaux, chants, battements d'ailes et hérissement des plumes. Une fois qu'une femelle s'est accouplée avec l'un des mâles, celle-ci ira couver et élever seule ces 2 à 5 outardeaux.

Les populations de nos beaux pétomanes emplumés sont en danger (liste rouge) en France. On a constaté une baisse de 80% des effectifs en moins de 20 ans. La principale menace qui pèse sur ce superbe oiseau est la raréfaction de son habitat entraîné par la modification des pratiques agricoles (intensification des cultures, utilisation de pesticides et d'herbicides) ou par la destruction de ces zones (notamment les friches) suite à des projets d'aménagements urbains ou industriels.

Plusieurs mesures de préservation de l'espèce ont été menées en France : des mesures contractuelles avec les agriculteurs visent à maintenir des jachères propices à l'espèce. Un programme Life-Nature (1997-2000) a permis la restauration d'habitats favorables. Espérons que ces mesures porteront leurs fruits!

L'outarde mérite toute notre attention. Elle est un remarquable composant de notre patrimoine naturel, à conserver pour le présent et le futur. Souhaitons que l'animal ne devienne pas le simple souvenir d'un nom difficile à porter...

Ma.
REJOIGNEZ L'ASSOCIATION NAture et Citoyenneté Crau Camargue Alpilles
Adhésion individuelle annuelle 10 Euros
Adhésion familiale annuelle 15 Euros
Don libre:
District the second sec
Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de «NACICCA»
M. Mme Mlle
Nom: Prénom:
TOTAL
Autres prénoms (si adhésion familiale):
1849 T 1 8 PC
Adresse:
Code postal:Ville:
Pays: Tel:
E.mail:
E.man
Vous souhaitez recevoir notre courrier : □ par mail □ par la poste
Bulletin à compléter et retourner à :
NACICCA
Maison de la Vie Associative
3 bd des lices
13200 Arles

Des suggestions à faire Participer au groupe de travail N'hésitez pas nous contacter:

nacicca@no-log.org

Suivre nos activités en ligne rdv sur

www.nacicca.org